Transports: Partenariat euro-méditerranéen

1998/2026(COS) - 24/11/1998

Le rapporteur, M. KAKLAMANIS, se félicite de la communication de la Commission concernant le partenariat euro-méditerranéen dans le secteur des transports, mais souligne que les activités du secteur des transports dans cette région devraient prendre en compte les caractéristiques typiques de la sous-région, du contexte local et politique et reposer sur un large consensus parmi ceux qui sont directement concernés. Il invite la Commission à soumettre une proposition de plan d'action régional s'inscrivant dans le droit fil des stratégies déjà ébauchées aux niveaux communautaire et pan-européen dont la finalité est d'assurer à l'avenir: - une coordination structurée entre les instances interministérielles déjà actives au niveau de la sous-région, - l'inclusion de la région dans un processus unique de traitement des besoins en matière d'infrastructures de transport, - le développement et l'application pratique des résultats des activités de recherche, - un calendrier motivé couvrant les initiatives à prendre et les objectifs à atteindre pour 2010 dans le domaine du transport de passagers et de marchandises dans la région méditerranéenne.